

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille dix-huit,

le 15 mai à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Forum de Nivillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Daniel BOURZEIX, - Joseph BROHAN, - Mme Marie-Thérèse CABON, - M. Jean-Louis GACHE.

**M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Michel CRIAUD**

**Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à Mme Christine SAVARY**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Béatrice DENIGOT a été élue Secrétaire.

DATE de CONVOCATION  
3 MAI 2018

DATE d'AFFICHAGE  
22 MAI 2018

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 37  
Présents : 33  
Votants : 35

**DELIBERATION N°64-2018 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D'ACTIVITES LA FOUÉE A SAINT-DOLAY -  
CESSION DE FONCIER AU PROFIT DE LA SCI LE BOT INVEST POUR LE COMPTE DE L'ENTREPRISE LEMEE LTP**

M. Michel CRIAUD, Vice-président en charge du développement économique, rappelle que, par délibération n°07-2018 en date du 23 janvier 2018, le Conseil Communautaire a approuvé la vente d'un lot de 3 035 m<sup>2</sup> environ, sur le parc d'activités de la Fouée à Saint-Dolay, correspondant à la parcelle cadastrée YE n°258 pour partie, d'une superficie de 3 035 m<sup>2</sup>, au prix de 15 € HT le m<sup>2</sup>, au profit de la SCI LE BOT INVEST, pour le compte de l'entreprise LEMEE LTP.

Le document d'arpentage fixe la superficie définitive du lot, correspondant à la parcelle cadastrée section YE n°290, à 2 639 m<sup>2</sup>, soit un prix total de 39 585,00 HT représentant un prix de 47 502,00 € TTC.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession d'un lot sur le parc d'activités de la Fouée à Saint-Dolay correspondant à la parcelle section YE n°290, d'une superficie totale de 2 639 m<sup>2</sup>, viabilisé de tous les réseaux au profit de la SCI LE BOT INVEST, pour le compte de l'entreprise LEMEE LTP, au prix de 39 585,00 € HT, soit un prix total de 47 502,00 € TTC aux conditions exposées préalablement,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et autorisations nécessaires à la réalisation de cette vente.

Pour-Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 15/05/2018  
Le Président